

Direction Régionale de l'Environnement

AUVERGNE

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301038 «Val d'Allier de Pont du Château à Jumeaux» Réunion du 6 novembre 2008

La réunion est présidée par M. Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-Préfet d'Issoire.

Sont présents*:

ALLART Sébastien	Mairie d'Issoire
ALLAUZE Alain	DDE du Puy-de-Dôme / SADT
BAUDRY Christian	DIREN Auvergne
BELLANGER Cécilia	SIGAL
BOYER René	FDEN 63
BRUGERE Jean-Louis	ONEMA 63
CHAPUT Patricia	Mairie de Vic-le-Comte
CHEGRANI Patrick	DIREN Auvergne
COMTE Jean-Baptiste	Mairie d'Authezat
DAVID Sophie	Communauté de Communes Couze Val d'Allier
DE MONTAROL Chantal	Mairie de Dallet
DENOUEIX Céline	Clermont Communauté
FEDERSPIEL Hélène	Mairie de la Roche Noire
FOURNIOUX Christine	Mairie de Cournon
GARMES Roger	Clermont Communauté
GONIN Henri	Mairie de Perrier
GOTH Alain	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
GUEUGNOT Jean-Pierre	Mairi d'Orsonnette
GUEGUEN Bruno	Agriculteur à Vic-le-Comte
GUITTARD Jean-Baptiste	DDAF Service Eau Environnement et Forêt
GUYON Pierre	Mairie de Saint Maurice
HEBRARD Alain	Maire de Mirefleurs
JOURDE Daniel	Mairie de Saint-Maurice-ès-Allier
LABIAULE-GASPARAUX Cécile	Mairie de Vic-le-Comte
LASSALAS Denis	Comité de Défense
MASSEBOEUF Claude	Maire de Parent
MESTRE Maurice	Conseil Général – Maire de Charbonnier les Mines
PELOU Michel	Maire de Jumeaux

PONCHON Jean-Luc	DRDJS Auvergne		
PORCHEREL Hugues	Syndicat Propriété Privée Rurale		
PRADIER Yves	Maire d'Yronde et Buron		
ROUBILLE Alain	Mairie de Mirefleurs		
ROUX Alain	FDC 63		
TAUSSIG Andrée	Mairie de Mezel		
TESTARD Marc	Maire de la Roche Noire		
TOURRES Catherine	Mairie de Mezel		
VALLEE Jean-Marie	Mairie de Pont du Château		
VENTALON Guy	Mairie de Parentignat		
VIDAL Gilles	Agriculteur à Saint-Georges-sur-Allier		
VIDAL Sébastien	Président de JA 63		

Sont Excusés :

- Monsieur Dominique JAY, Ingénieur Principal du CRPF Auvergne
- Monsieur le Représentant du Conseil Régional d'Auvergne
- Monsieur Marc BOISSIER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Allier Loire amont
- Monsieur Gilles CERISIER, DRIRE Auvergne
- Monsieur Claude TIMBAL, CCI de Clermont-Ferrand



Monsieur le Maire de Saint Maurice es Allier adresse son salut aux membres du comité de pilotage qu'il est heureux d'accueillir sur sa commune. Il rappelle son attachement à la qualité de l'Environnement et à la protection des sites de la commune.

Monsieur le Sous Préfet, après avoir remercié Mr le Maire pour son accueil et salué la présence de Monsieur Mestre vis président du Conseil Général et Monsieur Gardes président du PNRVA, introduit la réunion en présentant son ordre du jour qui devrait permettre de valider les Mesures agrienvironnementales (MAEt) et la Charte Natura 2000 du site.

Monsieur le Sous Préfet précise que devant s'absenter à 11h30, la réunion pourra se poursuivre par un échange de questions-réponses sous la présidence de la DIREN. Puis il donne la parole à Monsieur Julien Saillard représentant le CEPA, structure animatrice du site désignée par convention du Préfet en date du 3 décembre 2007.

Monsieur Julien Saillard, avant de développer les points à l'ordre du jour, propose à ceux qui le souhaitent pour l'après-midi une visite des marais salés du site.

Présentation et validation de la Charte natura 2000 :

(cf. document joint)

Il est fait rappel des conditions d'application de la charte :

Elle doit répondre aux enjeux définis dans le document d'objectifs et labellise les bonnes pratiques de gestion courante du site sans surcoût de gestion pour les adhérents.

Elle dure 5 ans. Les bénéficiaires sont les propriétaires et titulaires de droits sur les terrains du site. Lors d'un bail rural, elle est cosignée par le propriétaire et le preneur du bail.

Les avantages :

- > exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- > exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- > déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales
- > avantages des garanties de gestion durable des forêts (si document de gestion).

Elle est validée dans le cadre du docob par le comité de pilotage du site.

- M. Hugues Porcherel demande que soit retenu l'engagement d'informer le propriétaire préalablement aux visites de la structure animatrice ou de son représentant.
- M. Bruno Gueguen demande que soit systématiquement prévenu le cosignataire du bail lors de l'engagement du propriétaire sur la charte.
- M. Sébastien Vidal s'interroge sur la signification de la mise à nu du sol dans l'engagement 3. Réponse apportée: l'absence de mise à nu régulière du sol signifie que, conformément aux objectifs du docob, la charte préconise les couverts pérennes et ne concernera donc pas les cultures.

Mme Chantal De Montard s'interroge sur la compatibilité de la charte avec la démoustication. Réponse apportée: conformément au docob et en toute logique avec l'enjeu qualité de l'eau du val d'Allier, la charte proscrit l'utilisation de tout produit phytosanitaire.

Concernant l'engagement de ne pas enrocher ou de prélever des matériaux Monsieur le Souspréfet rappelle que la protection des personnes et des biens dès lors qu'ils sont menacés pourra autoriser ces travaux dans le cadre de la réglementation et sur la base des principes inscrits au SDAGE. La Charte propose des engagements de bonnes pratiques cohérentes avec la préservation des milieux et au delà des dispositions réglementaires particulières, des principes inscrits aux schémas de développement et d'aménagement de la rivière Allier.

L'examen attentif des engagements de la Charte par le comité de pilotage (COPIL) aboutit après intégration des observations à la proposition validée qui sera annexée au DOCOB approuvé et adressée aux membres du COPIL (pièce jointe).

Présentation des actions 2008:

(cf. document joint)

Julien Saillard présente l'ensemble des actions engagées au cours de l'année en application des mesures du DOCOB.

Il ressort de la présentation qu'il convient de disposer du foncier sur les parcelles de plus de 1000 m² pour engager la contractualisation ainsi que la bonne information des ayant-droits.

Une plaquette d'information sur le site et la procédure Natura 2000 a été adressée en particulier à 1252 propriétaires.

Le site internet : <u>www.natura2000-valdallier-alagnon.fr</u> a été réalisé et ouvert lors de la réunion du COPIL. Il permettra d'animer un forum de guestions/réponses.

De nombreux suivis scientifiques des habitats et espèces ont été engagés (cf. document joint)

Des contrats Natura 2000 sont en cours sur les marais salés pour la suppression des remblais, plantations, mise en défens et la création de panneaux d'information.

Les mesures agrienvironnementales (MAEt) élaborées avec les agriculteurs concernés dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, feront l'objet d'une approbation par la CRAE du printemps 2009 pour permettre la contractualisation sur 5 ans par les agriculteurs volontaires dès 2009. Le bilan des premiers contrats sera présenté au prochain COPIL.

Dans la présentation des actions réalisées, Mr LASSALAS rappelle les actions citoyennes qu'il entreprend avec son association et l'intérêt de recenser régulièrement les dépôts sauvages de déchets, dans ce but il fait appel aux maires.

Monsieur Mr MESTRE, Conseiller général, signale que la difficulté est de trouver l'auteur de ces décharges sauvages, mais dès l'instant où on a un indice, la gendarmerie intervient.

Le CEPA peut intervenir en assistance sur l'organisation des chantiers de nettoyage.

Dans la présentation des actions prévues en 2009, remarque de Mr MESTRE sur l'intérêt d'un forum annuel qui rassemblerait des manifestations locales sur le thème de l'Allier.

Des représentants des communes interviennent sur l'intérêt de former les agents communaux à la gestion des milieux alluviaux et sur la nécessité de sensibiliser les jeunes publics dans les écoles.

La FDEN précise qu'elle intervient pour la sensibilisation et l'information du public sur la prévention de la Santé Publique

Le représentant de la profession agricole rappelle les efforts faits dans l'enregistrement des pratiques, le contrôle des pulvérisateurs, les précautions prises pour traiter à bon escient.

Après avoir remerciés les participants et proposés de réunir le COPIL fin 2009, les représentants de l'Etat lèvent la séance à 12h.

Mr le Maire invite les membres du comité au verre de l'amitié.

PJ : Charte Natura 2000 Copie présentation CEPA

Le sous-préfet d'Issoire,

Hamel-Francis MEKACHERA



Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon Jeudi 6 novembre 2008, Saint-Maurice-ès-Allier







Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon Jeudi 6 novembre 2008



Ordre du jour

9h30 - 12h00 réunion du comité de pilotage

- ✓ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✓ Bilan des principales actions 2008
- ✓ Présentation des mesures agro-environnementales territorialisées
- √ Actions programmées en 2009

Verre de l'amitié offert par la Mairie de Saint-Maurice-es-Allier

Déjeuner (possibilité au restaurant Douissard à St-Maurice)

Visite des aménagements Natura 2000 sur les marais salés

14h15 - 15h30 Sources salées de Ste-Marguerite à St-Maurice inauguration du sentier du geyser

15h45 - 16h30 Pré salé du Sail à Mirefleurs visite des travaux de suppression de remblais







CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'AUVERGNE

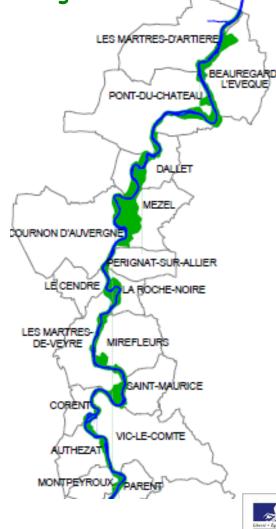
Le site Natura 2000

Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon

Le site en quelques chiffres :

- 2 344 ha
- 74 km de rivière Allier et 9 km pour l'Alagnon
- 280 mètres de largeur moyenne (min. 60 m / max. 1 300 m)
- 35 communes concernées
- 34 % du site en Domaine Public Fluvial





GRANDEUR NATURE



Les outils contractuels disponibles sur les site Natura 2000



Des outils basés sur le volontariat

La charte Natura 2000

- √ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

Le contrat Natura 2000

- √ pour les propriétaires ou gestionnaires de terrains
- ✓ une aide financière sur 5 ans pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de gestion ou de restauration des milieux ou espèces d'intérêt européen

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

- √ à l'attention des exploitants agricoles



GRANDEUR NATURE



Présentation et validation de la charte Natura 2000



Rappels sur la charte Natura 2000

Un outil d'adhésion à Natura 2000 qui :

- ✓ contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- √ doit répondre aux enjeux définis dans le document d'objectifs
- √ labellise les bonnes pratiques de gestion courante du site
- √ n'entraîne pas de surcoût de gestion pour les adhérents
- √ dure 5 ans

Bénéficiaires

- ✓ propriétaires et titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ si bail rural, cosignature par le propriétaire et le preneur du bail

Les avantages :

- √ exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- ✓ exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- √ déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales
- √ avantages des garanties de gestion durable des forêts (si document de gestion)



Présentation et validation de la charte Natura 2000 Elaboration de la charte



Contenu du projet :

- √ des engagements soumis à contrôle
- √ des recommandations générales

Elaboration du projet :

- ✓ première proposition discutée et amendée en groupe de travail le 7 octobre dernier avec 16 représentants (+ remarques par écrit)
- √ remarques prises en compte dans le projet actuel
- ✓ pour un engagement et suite à des discussions, une formulation à choisir parmi
 deux propositions



Document de travail version 24 oct. 08



Projet de charte NATURA 2000 sur le site FR 8301038 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château -Alagnon »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants : (Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

Formulation à valider en Comité de pilotage parmi les deux propositions suivantes :

Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle communiquera les résultats à la demande du signataire.

Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice communiquera les résultats à la demande du signataire.

Point de contrôle : absence de problèmes d'accès

② Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

③ Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravats, déchets verts,...) et en ne mettant pas régulièrement à nu le sol.

Point de contrôle : contrôle sur place.

- Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :
 - -n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
 - -ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage de la végétation sur les rives et bords de chemins
 - -préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

<u>Point de contrôle</u> : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante. Absence de mise à nu du sol par les opérations d'entretien

⑤ Analyser finement les enjeux Natura 2000 et associer la structure animatrice en cas de projet d'implantation d'aménagements destinés à la pratique des loisirs.

Point de contrôle : état des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice.

☐ RIVIERES, MILIEUX ANNEXES (BRAS MORTS, GREVES, ILES) ET PLANS D'EAU

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas protéger les berges contre l'érosion (gravats, terres, enrochements,...) sauf autorisation de l'administration (police de l'eau)

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Ne pas prélever de sable, gravier et terre dans la rivière et ses abords.

Point de contrôle : contrôle sur place d'absence d'extraction.

③ Informer et sensibiliser les usagers du site pris en charge (location de canoë-kayak) ou adhérents (clubs de canoë/kayak, associations de pêche, de chasse,...) des enjeux et dispositions de la charte Natura 2000.

<u>Point de contrôle</u> : vérification du porté à connaissance des enjeux du site Natura 2000 et des dispositions de la charte dans les documents de communication, le règlement intérieur

Ne pas introduire d'espèces animales exotiques envahissantes (tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire

⑤ En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice ou de la police de l'eau avant de faire des travaux sur le cours d'eau et ses annexes.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux hydrauliques.

8411		-	
 11/11	JIEUX	' - S I	1 - 2
 IVIL	-1 LU Λ		$\mathbf{L} \mathbf{L} \mathbf{N} \mathbf{O}$

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de coupe à blanc sauf pour les peupleraies de culture

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Conserver pour les insectes au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha, d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur, lors des opérations de coupe en veillant à la sécurité du public (pas d'obligation en l'absence de gestion).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

③ En cas de plantations, utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.

□ MILIEUX PRAIRIAUX
Engagements soumis à contrôles
① Préserver la qualité de l'eau en n'utilisant pas de produits phytosanitaires sur le site (herbicides, insecticides,)
Point de contrôle : contrôle de la végétation et des pratiques sur place.
② Maintenir les haies et alignements d'arbres (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers)
Point de contrôle : Etat des lieux avant signature puis contrôle sur place.
③ Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.
Point de contrôle : Contrôle sur place
Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.
le :
le :nom et signature du ou des ayants droit



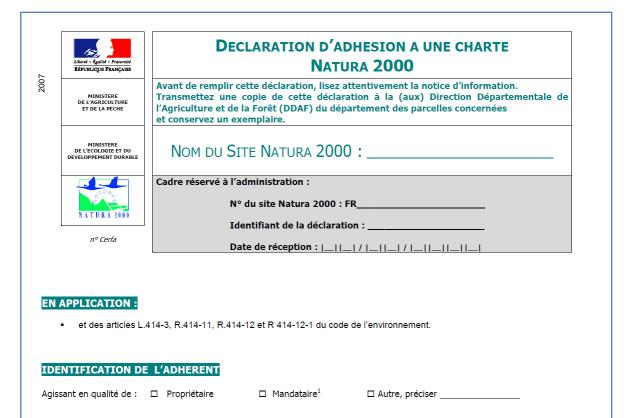
Présentation et validation de la charte Natura 2000 Suite



Validation de la charte par le comité de pilotage

Mise en oeuvre:

- ✓ signature de la charte possible dès sa validation
- ✓ demandes d'exonération traitées dans les meilleurs délais (application 2009 ou 2010)











Relevé et cartographie sous S.I.G. du foncier du site Natura 2000

Objectif: disposer du foncier géoréférencé du site Natura 2000 pour :

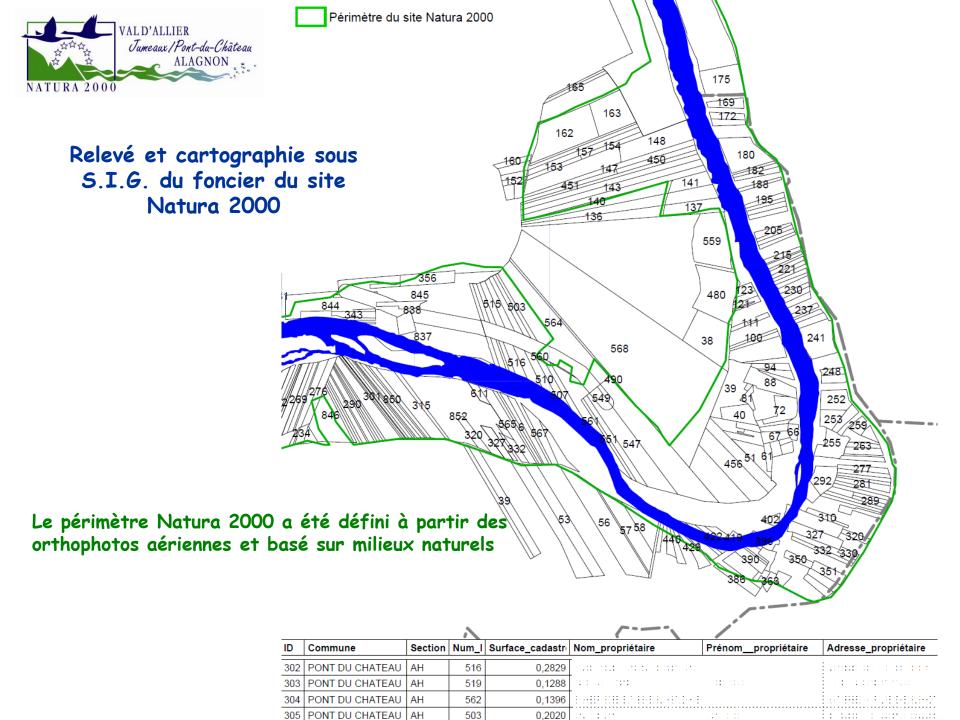
- √ informer les propriétaires concernés
- √ contractualiser avec les propriétaires et gestionnaires

Méthodologie:

- ✓ acquisition et géoréférencement sous S.I.G. de 55 planches cadastrales
- ✓ relevé foncier (nom, prénom, adresse, surface, nombre propriétaires, usufruit)
 sur les parcelles de plus de 1 000 m²
- ✓ intégration au parcellaire sous S.I.G. du foncier











Relevé et cartographie sous S.I.G. du foncier du site Natura 2000

Analyse sur les 2 344 ha du périmètre Natura 2000

- √ 807 ha (34 %) en Domaine Public Fluvial
- √ 1 296 ha (55 %) couverts par 2 768 parcelles privées de + de 1 000 m²
- (1 524 parcelles partiellement concernées par le site)
- ✓ 241 ha (11 %) en parcelles privées < 1 000 m², routes, chemins,...

Analyse sur les 1 325 propriétaires de + de 1 000 m²

- √ 1236 propriétaires privés (59 % de la superficie)
- √ 41 collectivités propriétaires (23 %)
- √ 48 propriétaires socioprofessionnels (18 %)

(entreprises, associations, groupements agricoles, SCI,...)

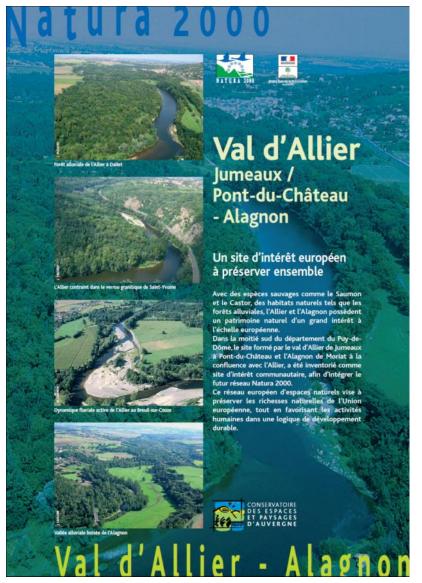








Information des propriétaires sur le site Natura 2000 par une plaquette d'information



Objectif: informer les propriétaires et acteurs du site Natura 2000, de ses enjeux et des outils contractuels mis en place

Réalisation d'une plaquette et impression à 2500 exemplaires

Envoi de la plaquette à :

- √ 1 294 propriétaires
- √ 74 membres du comité de pilotage
- ✓ 14 AAPPMA
- √ envoi prochain aux associations de chasse via leur fédération
- ✓ pas d'envoi systématique aux agriculteurs (distribution en réunion, mise à disposition)









Création d'un site Internet à l'attention des propriétaires et acteurs du site Natura 2000

www.natura2000-valdallier-alagnon.fr

Objectif : disposer sur Internet d'un outil d'animation du site Natura 2000, guide technique clair et concis à la portée de tous



Contenu du site:

- √ présentation et enjeux du site
- √ cartes (périmètres, habitats,...) et document d'objectifs en téléchargement
- ✓ présentation des outils contractuels (charte, contrats, MAET), formulaires d'adhésion en téléchargement
- ✓ Questions/réponses
- ✓ Contacts

Mise en ligne hier

www.natura2000-valdallier-alagnon.fr









Titre actu

d



Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous.Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu

comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous.

Lire la suite



date



Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous.Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été concu

comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous.

Lire la suite

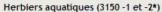


Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. L'information cible particulièrement les acteurs du site : les propriétaires ou ayants droits, les élus et plus généralement, les usagers (associations de pêches, de loisirs, de chasse, ...). Les informations plus générales sur Natura 2000 sont disponibles sur le site portail du ministère de l'environnement, www.natura2000.fr. Concernant l'Allier, www.riviere-allier.com donne les précisions nécessaires pour l'appréhender dans son ensemble.

En tant que structure animatrice du site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux/Pont-du-Château - Alagnon », le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne est donc responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Il assure l'animation, l'information, la sensibilisation, ainsi que l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers sur le Val d'Allier - Alagnon.



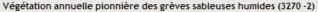






habitat correspond à deux types de végétation aquatique des eaux stagnantes. Le premier type est constitué de plantes enracinées sans feuilles flottantes, et le second est caractérisé par des plantes flottant librement sous la surface de l'eau.

Photo: CEPA - J. Saillard







Un travail de cartographie des habitats a été effectué lors de réalisation du DOCOB du site N 2000 Val d'Allier Jumeaux / Poi Château - Alagnon. Ainsi, neufs habitats naturels reconnus par Directive Habitats comme étan

menacés ou rares sur la communauté européenne ont été identif sur le site. Leur présence témoigne d'un bon fonctionnement hydrologique et biologique de ces rivières.

PRÉS SALÉS ET SOURCES THERMALES



La présence de thermes romains l'antiquité sur les sources de Sair Marguerite montre que ses vertu guérisseuses étaient déjà renommées à l'époque.

Actuellement, elles sont exploitée pour l'embouteillage d'eau minérale. Les sources non-exploité épanchent naturellement leurs ea salées, favorisant une flore

maritime à 400 km des côtes maritimes.

La cartographie des habitats réalisée a permis de mettre en évidence que la surface totale des habitats concernés par l'annexe II de la directive habitats représente plus de 41 % de la surface totale du site.

Habitat	Superficie en ha	% périmètre				
Végétation annuelle pionnières des grèves sableuses	18,86	0,8				
Végétation annuelle pionnière des vases et limons humides	3,77	0,16				
Herbiers aquatiques	1,07	0,05				
Pelouses à orpins et Armoise	2 76	0.16				





Animation/concertation sur le site Natura 2000

Objectif: animer, suivre et mettre en œuvre le document d'objectifs; recenser et assister les acteurs souhaitant contractualiser sur le site

Principales actions:

- √ 20 réunions en 2008 avec 166 personnes rencontrées
- √ élaboration de la charte et des MAET
- √ élaboration projet de contrat Natura 2000 avec Pont-du-Château
- ✓ suivi mise en œuvre contrat Natura 2000 marais salés
- ✓ constitution d'un comité de pilotage avec la DDE pour une étude préalable
 à des travaux sur le DPF à Pont-du-Château
- ✓ proposition au SIAREC d'un projet d'acquisition de 20 ha en bord d'Allier
- ✓ élaboration d'un règlement d'utilisation du circuit automobile terre d'Issoire









Suivis scientifiques sur le site Natura 2000

Objectif : suivre l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Suivis engagés en 2008 :

- √ suivi des prés salés
- ✓ suivi du Castor
- ✓ suivi de la Loutre
- √ cartographie des plantes aquatiques envahissantes









Suivi des prés salés

Principaux résultats:

- ✓ faible surface (1,2 ha) de l'habitat prioritaire « prés salés continentaux » mais bon état de conservation et nombreuses espèces patrimoniales (21 esp.)
- √ dégradations à la source des Saladis dues au surpiétinement
- ✓ efficacité des opérations de suppression des remblais (+ 17% d'habitat au Sail) et d'augmentation des zones découlement (+ 11% à 5te Marguerite)



Epanchement restauré source du Tennis, St-Maurice, 2008



Pré salé restauré après suppression du remblai -Sail, Mirefleurs, 2008



Suivi du Castor (ONCFS)

Principaux résultats:

- √ deux secteurs de présence certaine du Castor avec de nombreux indices :
 - Parentignat Les Pradeaux en amont d'Issoire
 - Martres d'Artières Pont-du-Château en aval du site
- √ des indices de fréquentation régulière sur Jumeaux et Pontdu-Château
- √ des indices de passage occasionnel sur Dallet et Saint-Maurice
 mais une présence douteuse
- ✓ absence sur l'Alagnon (présence avant 1999) sur le tronçon Issoire-Longues et sur le secteur enroché de Cournon



Cournon semble être la limite actuelle du front de colonisation du Castor sur l'Allier (présence presque continue en aval)





Suivi de la Loutre (Société Catiche)

Principaux résultats:

- ✓ Loutre présente ces dernières années sur la totalité du site avec un nombre d'indices décroissant de l'amont vers l'aval
- ✓ Alagnon et Allier sur tronçon Jumeaux-Coudes occupés en permanence
- ✓ Indices d'occupation permanente découverts à Cournon, Mezel, Dallet et Pont-du-Château
- ✓ absence sur l'Alagnon (présence avant 1999) sur le tronçon Issoire-Longues et sur le secteur enroché de Cournon

Prospections complémentaires prévues

en novembre



Données Société Catiche (Ch. BOUCHARDY, Y. BOULADE, Ch. LEMARCHAND









Cartographie des plantes aquatiques envahissantes

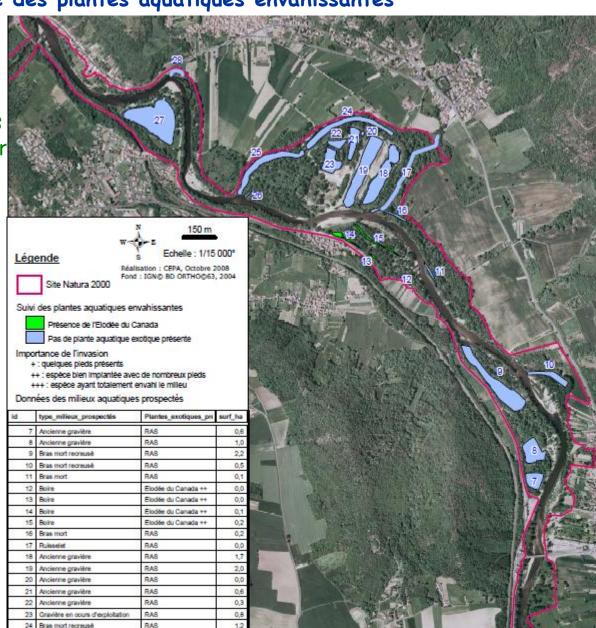
Objectifs:

Suivre la colonisation des plantes aquatiques envahissantes, assurer une veille préventive, limiter la progression aux fronts de colonisation

Principaux résultats:

- √ front amont de colonisation de la Jussie sur l'Allier situé à Mirefleurs
- ✓ Elodée du Canada présente sur l'ensemble du site
- ✓ Elodée dense à Dallet
- ✓ Lagarosiphon à Pont-du-Château

Effets de la crue du 3 nov...







Contrat Natura 2000 « marais salés »

Sur les marais salés de Ste Marguerite, du Sail et des Saladis :

- ✓ suppression de 2100 m³ de remblais sur le Sail et les Saladis
- √ plantation de 540 mètres de haie au Sail
- √ mise en défens par monofil sur les Saladis
- √ travaux de débroussaillement, d'entretien courant









Valorisation du site Natura 2000 Panneaux et bornes sur les marais salés

Sur les marais salés de Ste Marguerite, du Sail et des Saladis :

- √ 2 panneaux en lave émaillée
- √ 1 surface d'information
- ✓ 5 bornes sur site







Présentation des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)



L'enjeu agro-environnemental principal du site : les prairies naturelles

- ✓ en raison de leur rôle de corridor biologique pour les espèces
- √ par rapport à leur impact favorable sur la qualité de l'eau

Des contraintes naturelles et économiques pour ces prairies en bordure d'Allier

- ✓ le risque d'érosion
- ✓ le risque d'inondation
- ✓ une rentabilité inférieure aux cultures
- ✓ parfois une réglementation liée aux périmètres
- √de protection de captages

Proposition: encourager les prairies permanentes



Le pâturage, activité agricole dominante sur le site avec env. 250 ha, également une vingtaine d'hectares de cultures









Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

Propositions de MAET

- Premières propositions discutées avec la DDAF, la Chambre d'agriculture et l'ADASEA
- Propositions cohérentes avec les préconisations du document d'objectifs
- Propositions cohérentes avec les MAET existantes sur le val d'Allier dans le dépt. 03
 - √ proposition de 2 mesures visant à favoriser les prairies peu ou pas fertilisées (aides pouvant aller de 164 à 261 €/ha/an)
 - ✓ proposition de 2 mesures visant à favoriser la reconversion de cultures en prairies peu ou pas fertilisées (aides pouvant aller de 322 à 419 €/ha/an)
 - √ proposition annexe d'une mesure pour l'entretien des haies (0,188 €/ml/an)
- réunions de présentation de Natura 2000 et des MAET pour les agriculteurs organisées par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme avec le Conservatoire :
 - √ 23 sept. 08, 12 agriculteurs présents
 - √ 27 oct. 08, 14 agriculteurs présents









Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

Finalisation des MAET

- envoi des cahiers des charges des MAET aux agriculteurs et réunion en décembre pour finaliser leur contenu et évaluer les budgets à mobiliser
- présentation de l'avant-projet à la commission régionale agroenvironnementale (CRAE) le 21 nov. 08
- présentation et validation du projet à la CRAE de printemps 2009
- contractualisation des agriculteurs et mise en œuvre possible à partir de 2009









Actions programmées en 2009



Animation / concertation

√ poursuite du travail engagé (MAET, charte,...)

Etude : 1ère partie du schéma des activités de loisirs

- ✓ objectif : guider la valorisation du site Natura 2000, adapter les aménagements et leur localisation aux enjeux du site
- √ recensement des sites fréquentés et des pratiques
- √ recueil des projets
- ✓ analyse des problématiques
- ✓ en 2010, mise en exergue des sites sensibles et préconisations

Travaux (lutte contre espèces envahissantes, travaux de nettoyage)

Sensibilisation

- √ vie du site Internet
- ✓ réflexion sur la création d'un forum annuel du val d'Allier

Suivis des habitats et espèces



